

**Procès Verbal
Assemblée Générale Extraordinaire
Association Cotravaux Auvergne-Rhône-Alpes**

Le 29 avril 2019

Présents :

Concordia délégation Rhône-Alpes, représentée par Géraldine Alfred
Concordia délégation Auvergne, représentée par Laetitia Chevrot
Volontaires pour la Nature, représentée par Yannick Duprat
Caciaura, représentée par Pauline Lorek

Sont excusés :

Camille Petrucci, représentante de Solidarité Jeunesse, donne procuration à Laetitia Chevrot, représentante de Concordia.
Antoine Voisin, représentante de Reste !, donne procuration à Yannick Duprat, représentante de Volontaires pour la Nature.
Olivier Lenoir, représentante de Rempart, donne procuration à Laetitia Chevrot, représentante de Concordia.

Tous les membres sont à jour de leur cotisation.
Le Quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Ordre du Jour : modification des statuts

Il est adopté à l'unanimité les modifications suivantes :

Art.1 : Le titre de l'association devient : Cotravaux Auvergne-Rhône-Alpes

Art.4 : Le siège de l'association est fixé chez Concordia Rhône-Alpes, au 37 rue Elie Rochette 69007 LYON.

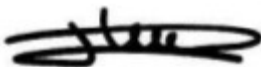
Art. 15 : Le bureau est élu par le conseil d'administration, il est composé au minimum de deux coprésidents dont l'un a également les fonctions de trésorier.

Séance levée à 14 h 30,


Fait pour valoir ce que de droit,

A Lyon, le 29 avril 2019

La co présidente, Laetitia CHEVROT
Concordia



La co présidente, Yannick DUPRAT
Volontaires pour la Nature



La co présidente, Pauline LORECK
Caciaura



Le co président et trésorier, Antoine VOISIN
Reste !

